



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

### MARDI 18 JANVIER 2022, 18h00

### MAIRIE du Bourget

Le dix-huit janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Assemblée Délibérante	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier		X	Stéphane Bect
Marie-Claude Cote		X	Alexandra Buisson
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio		X	Gilles Margueron
Cédric Bermond		X	Julie Bermond
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli		X	Bruno Buisson
Sandrine Moreau	X		
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy	X		
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>VOTANTS</b>		<b>15</b>	

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 14/01/2022**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT** *courriel le 14/01/2021*
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
- ✓ **Documents de synthèse** transmis par voie électronique le 14/01/2022,
  
- ✓ **Approbation du Compte rendu du 7 décembre 2021 : A l'unanimité**

## Finances

### 1. Délibération pour anticipation des dépenses d'investissements (01/22)

L'anticipation des dépenses a lieu quand les crédits reportés de 2021 sur 2022 ne suffisent pas à couvrir des dépenses à engager. La délibération permet l'engagement et la liquidation de dépenses sur des opérations et montants définis.

#### **Budget PRINCIPAL (montants TTC)**

- dépenses totales budget 2021 : 4 724 107.54 – 40 102.46 € dette = 4 684 005.08 €  
Possibilité d'ouvrir le quart de ce montant soit **1 171 001.27 €**.

- Op. 110 matériels divers : besoin 4 500 € (stock de matériels électriques ou autres outils + mobiliers mairie bureaux)
- Op. 111 véhicule : besoin maximum : 145 000 € (achat Holder + accessoires + lisseur)
- Op. 114 Réseau informatique / téléphonique : 2 500 € (ordinateur)
- Op. 125 Bâtiments communaux : 5 000 € (rénovation appartements)
- Op. 128 Four : 3 510 € (facture REVB)
- Op. 157 Eclairage public/Illumination : facture REVB de 53 000 € sur laquelle il manque 20 000 € sur le budget pour récupérer subvention de 15 000 €

Total : 180 510 € TTC

**A l'unanimité**, les élus approuvent la délibération pour anticipation de crédits de dépenses sur le budget Communal.

### 2. Décision modificative Budget Eau (02/22)

**A l'unanimité**, les élus approuvent la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6287 : Remboursements de frais	24 000,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>24 000,00 €</b>	
D 6215 : Personnel affecté par la colle..		24 000,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>24 000,00 €</b>

Les crédits étant prévus au compte 6287 chapitre 011, il s'agit d'un transfert de compte et de chapitre au 012.

### 3. Décision modificative Budget Electricité (03/22)

**A l'unanimité**, les élus approuvent la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables		66 508,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>66 508,00 €</b>
D 6218 : autre personnel extérieur	66 508,00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>	<b>66 508,00 €</b>	

### 4. Demandes de subventions des Associations – Année 2022 (04/22)

**A l'unanimité**, les élus fixent la date du 15 février 2022 pour la date limite de réception des demandes et valident la liste des pièces à fournir : 1 courrier de demande, 1 bilan exercice écoulé et 1 bilan prévisionnel, nombre total de licenciés dont ceux de VB. Le dossier peut être transmis par courriel ou courrier.

Les élus suivants se proposent d'analyser les demandes :

- Alexandra Buisson

- Marie-Claude Cote

- Albert Dupré

## **5. Attribution du marché pour la mise en œuvre du logiciel de facturation Electricité - Groupement des Régies Electriques (05/22)**

Monsieur le Président rappelle la délibération 49/2021 du 14 avril 2021 qui approuvait la convention d'un groupement de commande avec des ELD de Savoie pour le remplacement de notre outil de facturation d'électricité. En effet celui-ci n'est plus adapté aux dernières évolutions réglementaires et aux contraintes liées à l'ouverture du marché de l'électricité et qu'il convenait d'envisager son remplacement. Une consultation a été lancée le 15 juillet (date d'envoi de la publicité) sous la forme d'une procédure adaptée selon l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, avec l'assistance de l'agence Alpine des Territoires (AGATE).

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais, soit avant le 20 septembre 12h. Après analyse des offres et échanges avec les candidats, la Commission d'Appel d'Offres du groupement qui s'est réunie le 14 décembre a décidé de retenir la solution Flower développée par la société INCOM. Le prix d'intégration et de déploiement s'élève pour l'ensemble du groupement à 195 515 € HT et la redevance annuelle d'utilisation à 70 492,89 € HT. La quote-part de la Régie d'Electricité de Villarodin-Bourget (répartition entre les ELD au prorata du nombre de points de comptage) est respectivement de 16 690.30 € et de 6 017.69 € HT (lot n°8 du marché de groupement de commandes).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve le marché de prestation de services pour l'Intégration et le déploiement d'un Système d'Information Gestion Clientèle GRD & Fournisseur
- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de retenir la solution Flower développée par la société INCOM,
- autorise le Président à signer le marché de groupement de commandes, lot n°8 relatif à la Régie de Villarodin-Bourget
- remercie AEM, Synergie et SEET pour leur gestion du marché de groupement.

Première facturation prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## **6. Point Projets / Actions**

Fanny Teppaz a pris ses fonctions de Chargée de Développement Territorial le 10 janvier. Les présentations seront faites lors de la prochaine séance de conseil municipal fixée au 08 février 2022.

Ce sera l'occasion de finaliser le programme pluriannuel d'investissements en faisant un conseil spécifique : orientations budgétaires et projets.

**Luge** : Fanny reviendra vers les élus après le 26 janvier pour le nom de la luge. Livraison d'un module rail + luge début février pour rond-point de La Norma. Une bâche et Films de PROMO sont en études pour Février. Marché lot 3 : publication prévue sous 15 jours.

## **Divers**

**Groupe de travail 50 ans** : un groupe de travail va se réunir pour avancer sur les 50 ans de la station de La Norma. Compte tenu des investissements qui seront réalisés cette année, les festivités (inaugurations et anniversaire) auraient lieu à l'ouverture de la saison 2022/2023.

**Transports mobilité** : un questionnaire a été transmis aux habitants et professionnels pour obtenir des retours sur les besoins en transports des villages. Un rendu sera fait au prochain

conseil pour tout début février.

**Lignes bus scolaires** : Une nouvelle est apparue dans les transports scolaires : il est désormais impossible de prendre le bus avec des chaussures de ski pour des questions de sécurité (évacuation en cas d'accident) et d'usure du bus ; c'est un réel problème pour les écoles. Une solution a été trouvée avec l'ESF mais les élus craignent pour la suite.

**Le risque à terme est de ne plus avoir de sorties scolaires car trop contraignant pour les encadrants de gérer les chaussures de ski !!**

Sur les lignes régulières hors circuit HMV Gare > Stations, il est également interdit de prendre le bus avec des chaussures de ski...

**Information juridique** : (délégation du conseil municipal à M. le Maire pour les recours)

- Recours gracieux et hiérarchique transmis contre l'arrêté de dérogation au repos dominical entreprise Casarin. La même chose sera faite pour EGIS le bureau d'étude.

- Recours gracieux conjoint avec la Commune d'Avrieux contre l'arrêté préfectoral de dissolution du SICROF : M. le Maire fait lecture du recours qui sera transmis pour en informer les élus.

- Zone Spéciale de Carrière : suite au courriel de M. le Sous-Préfet informant M. le Maire de la procédure à venir pour créer un zonage spéciale de carrière, une note juridique a été demandée à notre conseil. La note juridique ainsi que d'autres documents permettant de se faire une idée de cette procédure ont été transmis aux élus. A ce stade, M. le Sous-Préfet précise qu'il convient de faire évoluer cette zone... Un point pourra être fait à la prochaine séance après que chacun ait eu le temps de lire les notes.

**TELT** : Des travaux de rabotage vont débiter jeudi soir 20 janvier dans la galerie.

**Une réunion pour le site des Tierces est prévue le 20 janvier 2022.** M. le Maire représentera la Commune.

**Présentation du nouveau Directeur du Parc National de la Vanoise** : une réunion est prévue le 20 janvier 2022 : Albert Dupré et Bruno Buisson représenteront la Commune.

**Prochaine réunion : 8 février 18h30**

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 18/01/2022

Le Maire,  
Gilles MARGUERON

